

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

---

Première ministre

---

Direction générale des affaires maritimes,  
de la pêche et de l'aquaculture

**Arrêté du 13 février 2023**

portant décision individuelle d'attribution de l'aide aux employeurs de marins embarqués sur  
certains navires

NOR : PRMM2304192A

*(Texte non paru au Journal officiel)*

Par arrêté du secrétaire d'État auprès de la Première ministre, chargé de la Mer, en date du 13 février 2023, l'aide au titre de l'année 2022 est attribuée à l'entreprise d'armement maritime dont la dénomination et le numéro d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) de Mata-Utu à Wallis-et-Futuna sont les suivants :

1° Dénomination : UVEA MARINE SERVICES

N° immatriculation au RCS : 2004B994